

ACTION DE FORMATION CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Madame, Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus, membres du conseil municipal,

Le document d'aménagement forestier est essentiel pour gérer et renouveler une forêt. Ce plan de gestion sur 20 ans fixe les objectifs et les méthodes pour y parvenir.

Dans les forêts du Grand Est, les effets du changement climatique, comme les sécheresses répétées, causent des dépérissements d'arbres. Les aménagements forestiers, avec leurs démarches innovantes, offrent un cadre pour une gestion durable, en s'appuyant sur la recherche et les expériences passées.

Les élus des communes forestières ont la responsabilité de préserver les forêts pour les générations futures. Ils doivent mettre en œuvre des mesures pour adapter les forêts et réduire les impacts du changement climatique.

Afin de discuter des fondamentaux de la gestion quotidienne, ainsi que des conséquences du changement climatique en forêt communale, nous avons le plaisir de vous convier à participer à la formation suivante :

GESTION DURABLE DE LA FORÊT COMMUNALE

L'AMÉNAGEMENT, SA PLACE DANS LA VIE D'UNE FORÊT SOUMISE À L'INCERTITUDE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

22 octobre 2024 – 8h30 à 12h30

Mandres-aux-Quatre-Tours

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, à nos sincères salutations.

Le Président de l'Association des
Communes Forestières de Meurthe-et-
Moselle
Alain GODARD

Le directeur d'Agence ONF de Meurthe-
et-Moselle
Jérôme BURBAN



Cette action de formation est réalisée avec le concours financier de la Région Grand Est, de l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières ainsi que sur les fonds de l'Union régionale des communes forestières et des associations départementales du Grand Est.

Union régionale des communes forestières du Grand Est, 80 Boulevard du Maréchal FOCH, 54520 LAXOU organisme de formation enregistré auprès du préfet de région sous le n° 44540418054

INSCRIPTIONS

Vous pouvez dès à présent vous inscrire à cette formation

- Par mail : rachel.thibault@communesforestieres.org
- Par téléphone : 06 25 89 71 18

Merci de vous inscrire au plus tard **7 jours avant la journée** (les inscriptions ultérieures seront gérées au cas par cas)
Attention, nous nous réservons le droit en cas de forte affluence de prioriser les places pour nos adhérents.

Nous vous rappelons que nos formations sont **réservées aux élus et aux personnels des collectivités**.
Merci de votre compréhension.

L'AMÉNAGEMENT, SA PLACE DANS LA VIE D'UNE FORÊT SOUMISE À L'INCERTITUDE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

22 octobre 2024 de 8h30 à 12h30 –Mandres-aux-Quatre-Tours

Le Code forestier impose, par le régime forestier, une gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques. Elle se concrétise sous la forme du document d'aménagement forestier. Rédigé par l'ONF, il cadre les actions de gestion à réaliser dans les années à venir. Les élus des collectivités propriétaires de forêt prennent ces décisions de gestion sur les avis et conseils de leur technicien forestier territorial. Ainsi, le conseil municipal a de nombreux droits et devoirs dans la conception et la réalisation de l'aménagement. Il est nécessaire pour les élus de se l'approprier pour participer activement à toutes les étapes de sa mise en œuvre.

8h30 - 8h45 Accueil en forêt
8h45 - 9h45 Tournée forestière
9h45 - 10h00 Retour en salle
10h00 - 12h30 Déroulé de la formation
12h30 Accueil repas

INTERVENANTS



Tarif de la formation : Cette formation entièrement financée est gratuite.

Evaluation de la formation : Une fiche d'évaluation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation.

Moyens pédagogiques : diaporama et animation suscitant les questions et les débats, échanges.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap : contactez-nous pour toute information complémentaire.

Règlement intérieur : sur demande.

Prérequis : Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation.

Cette formation s'adresse aux élus et salariés des collectivités.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- En tant que propriétaires de forêt communale, les élus seront capables de dialoguer avec leur gestionnaire forestier dans un contexte de crise climatique et de définir le document d'aménagement.

BULLETIN D'INSCRIPTION

L'aménagement, sa place dans la vie d'une forêt soumise à l'incertitude du changement climatique

22 octobre 2024 de 8h30 à 12h30 –Mandres-aux-Quatre-Tours

COMMUNE:.....**CODE POSTAL**.....

REPRÉSENTÉE PAR :

Cachet de la commune et signature du
Maire

FONCTIONS :

Afin de pouvoir vous communiquer l'adresse exacte du lieu de formation et les dernières informations, merci de nous indiquer ci-dessous une adresse mail (ou à défaut un numéro de téléphone)

CONTACT :

PARTICIPATION AU REPAS : NON OUI

Règlement d'un montant de 25€ (tarif non-adhérent) ou de 13€ (tarif adhérent)

par chèque à l'ordre de Association des Communes forestières de Meurthe-et-Moselle, le jour de la formation

par mandat administratif → **Merci d'indiquer votre numéro de SIRET :**

TOUT REPAS ANNULÉ DANS LES 48H AVANT LA FORMATION EST DÛ.